



Thiers Dore
et Montagne
L'INTERCO

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU BUREAU COMMUNAUTAIRE

N° DBC 20220511-05

Communauté de communes
Thiers Dore et Montagne
47 avenue du Général de Gaulle
63300 THIERS
contact@cctdm.fr
04.73.53.24.71
www.cctdm.fr

BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 11 MAI 2022 à 13H

Date de la convocation : jeudi 5 mai 2022

Le Bureau de la Communauté de communes Thiers Dore et Montagne s'est réuni le 11 mai 2022 à 13h, 47 avenue du Général De Gaulle 63300 THIERS, sous la Présidence de Tony BERNARD.

Membres du Bureau présents :

Tony BERNARD, Stéphane RODIER, Sophie DELAIGUE, Chantal CHASSANG, Pierre ROZE, Jean-Pierre DUBOST, Bernard LORTON, Christiane SAMSON, Jany BROUSSE, Didier ROMEUF, Martine MUNOZ, Olivier CHAMBON, Georges LOPEZ, Bernard VIGNAUD, Patrick SAUZEDDE, Thomas BARNERIAS, Philippe BLANCHOZ, Ludovic COMBE, Ghislaine DUBIEN, Jean-François DELAIRE.

Membres ayant donné pouvoir :

Philippe CAYRE à Christiane SAMSON
Frédéric CHONIER à Patrick SAUZEDDE

Membres du Bureau absents excusés :

Claude GOUILLON-CHENOT, Rachel BOURNIER, Jean Éric GARRET, Éric CABROLIER, Daniel BALISONI, Daniel BERTHUCAT, Sylvain HERMAN, Michel GONIN, Caroline GUELON, Didier CORNET, Serge THEALLIER, Serge FAYET, Michel COUPERIER, Hélène BOUDON.

Secrétaire de séance : Thomas BARNERIAS

**PROGRAMME D'INTÉRÊT GÉNÉRAL (PIG) DÉPARTEMENTAL
DEMANDE DE CONTRIBUTION**

Rapporteur : Stéphane RODIER, Vice-Président

Vu la délibération de la Communauté de communes Thiers Dore et Montagne n°20180531-19 du 31 mai 2018 approuvant les modalités d'accompagnement financier des ménages bénéficiaires du PIG départemental 2016-2019 ;

AR Prefecture

063-200070712-20220511-DBC20220511_05-DE
Reçu le 19/05/2022
Publié le 19/05/2022

Vu la Convention de partenariat visant à l'amélioration du parc privé de logements du 29 novembre 2018 signée par le Conseil départemental et la Communauté de communes Thiers Dore et Montagne ;
Vu la délibération de la Communauté de communes Thiers Dore et Montagne n°20191219-29 du 19 décembre 2019 prolongeant sa participation au PIG départemental jusqu'au 31 décembre 2020.

Le rapporteur expose au Bureau Communautaire que dans le cadre du PIG départemental, la Communauté de communes a reçu 1 dossier de demande de contribution d'un propriétaire occupant de la part du Département du Puy-de-Dôme pour des travaux d'amélioration de l'habitat.

Ce dossier concerne :

Prénom / Nom	Commune	Montant HT des travaux subventionnables	Taux d'intervention	Contributions CCTDM
Ion BASU	CHATELDON	19 562,28 €	500 € (précarité énergétique)	500,00 €
TOTAL		19 562,28 €	/	500,00 €

Ayant entendu l'exposé qui précède,

Le Bureau Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **Approuve** l'octroi de la contribution au propriétaire concerné telle que décrite ci-dessus, pour un montant de **500,00 euros** ;
- **Autorise** le versement de la contribution après vérification des travaux ainsi que sur présentation des factures.

TOTAL VOTANTS : 21

Membres présents : 19

Membres représentés : 1

Non-participation :

TOTAL DES VOIX EXPRIMÉES : 21

Pour : 21

Contre :

Abstentions :

Pour ampliation certifiée conforme,

Le Président,

Tony BERNARD,
Maire de Châteldon



AR Prefecture

063-200070712-20220511-DBC20220511_05-DE
Reçu le 19/05/2022
Publié le 19/05/2022